

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par l'autorité des services et marchés financiers (FSMA), ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).  
L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé.  
En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

**AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES**

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil (1). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil (2).

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

(<sup>1</sup>) Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149).

(<sup>2</sup>) Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).

**DÉLAI DE RÉFLEXION PRÉCONTRACTUEL POUR LES INVESTISSEURS NON AVERTIS**

Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion au cours duquel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans justification ni encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence à courir au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou manifeste son intérêt, et expire après quatre jours calendaires.

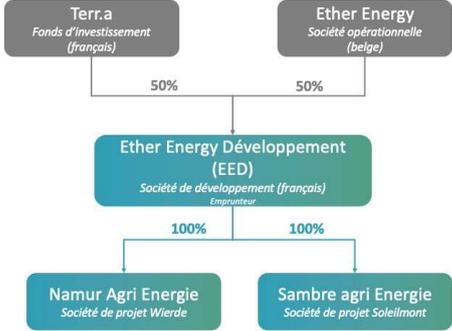
*Pour exercer leur droit de retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif dans un délai de quatre jours calendaires, les investisseurs non avertis doivent adresser un courrier électronique à ECCO NOVA en faisant état, de manière non-équivoque et sans justification, de leur volonté de se rétracter, à l'adresse électronique suivante : [invest@econova.com](mailto:invest@econova.com).*

**APERÇU DE L'OFFRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF**

<b>Identifiant de l'offre</b>	<b>6994001IYI1HJC390C73 00025020</b>
<b>Porteur de projet et nom du projet</b>	<b>ETHER ENERGY DEVELOPPEMENT (EED) Projet Soleilmont</b>
<b>Type d'offre et type d'instruments</b>	<b>Obligations qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette</b>
<b>Montant cible</b>	<b>Le seuil de réussite de la campagne est de 1.500.000 € et le montant maximum à lever est de 2.000.000 €</b>
<b>Date limite</b>	<b>La date de clôture de l'offre est fixée au 16/10/2025 à 23h59, avec une extension possible jusqu'au 30/10/2025 à 23h59</b>

**PARTIE A – INFORMATIONS SUR LE(S) PORTEUR(S) DE PROJET ET SUR LE PROJET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF**

<b>a)</b>	<b>Porteur de projet et projet de financement participatif</b>	
	Identité	Dénomination légale du porteur de projet : ETHER ENERGY DEVELOPPEMENT (EED) Pays d'origine/d'enregistrement : France Numéro d'enregistrement : RCS PARIS 915 044 788
	Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)

	Coordonnées	Site web : NA Adresse du siège statutaire : n° 2 PLACE DE RIO DE JANEIRO- 75008 PARIS Adresse électronique : NA Numéro de téléphone : NA
	Propriété	<p>ETHER ENERGY DEVELOPPEMENT est détenue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% par Terr.A, une société française active dans le financement et développement de projets d'infrastructure énergétique,</li> <li>- 50% par Ether Energy, une société belge de développement de projets énergétiques spécialisée dans l'agrivoltaïsme.</li> </ul> 
	Direction	<p>ETHER ENERGY DEVELOPPEMENT est dirigée par des membres de l'équipe de gestion des sociétés actionnaires, Terr.a et Ether Energy. On peut ainsi citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Louise Veillon, directrice financière chez Terr.A qui supervise les questions de financement et de suivi de performance des projets de EED</li> <li>- Alex Houtart, Partner Ether Energy</li> <li>- Pierre de Liedekerke, CEO Ether Energy.</li> </ul>
b)	<p><b>Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement</b></p> <p>Le porteur de projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement.</p> <p>La déclaration de Monsieur Olivier Aymard, par laquelle il assume la responsabilité des informations figurant dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement au titre de l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil* (3), est jointe en annexe II ].»</p>	
c)	<p><b>Principales activités du porteur de projet, produits ou services proposés par le porteur de projet</b></p> <p>EED est une société pionnière et spécialiste de l'agrivoltaïsme. Cette dernière se focalise sur le développement de projets dans des véhicules dédiés (SPV) jusqu'à obtention de permis de construire et délègue la construction à des EPC (<i>Engineering, Procurement and Construction</i>). EED dispose d'un pipeline de projets en cours de développement et de construction logés dans différents SPV.</p>	
d)	<p><b>Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet</b></p> <p>EED : comptes annuels provisoires au 31/12/2024 (<a href="#">LIEN</a>)</p>	

e) Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet au cours des deux dernières années			
		31/12/2023	31/12/2024
i)	Chiffre d'affaires	€ 426.541	€ 425.885
ii)	Bénéfice net annuel	-€ 1.218.911	-€ 3.024.279
iii)	Actif total	€ 5.630.241	€ 6.099.857
iv)	Marge bénéficiaire brute, marge d'exploitation (EBITDA) et marge nette (EBIT)	-€ 1.226.063	-€ 2.622.105
		-€ 1.226.066	-€ 2.711.712
		-€ 1.226.066	-€ 2.713.286
v)	Dette nette et ratio dettes/capitaux propres	24,15%	-19,84%
vi)	Ratio de liquidité restreinte ; taux de couverture du service de la dette	9,7	14,0
vii)	Résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	-€ 1.226.066	-€ 2.711.712
viii)	Rendement des capitaux propres	-23%	-52%
ix)	Ratio immobilisations incorporelles /total des actifs	NA	NA

**f) Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques**

Objet du présent projet de financement participatif : refinancer les fonds propres déjà investis par le porteur de projet dans le projet Wierde et Soleilmont.

Soleilmont est un projet photovoltaïque en cours de construction à Fleurus visant à développer 5,7 MWh de capacité photovoltaïque ainsi qu'un système de stockage par batterie (BESS) dans le but de vendre l'électricité sur le marché et au réseau à des moments opportuns.

Wierde est un projet agrivoltaïque opérationnel caractérisé par une installation de 10 MWh produisant ~ 10 MWh par an.

**PARTIE B – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROCESSUS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF CONDITIONS DE LA MOBILISATION DE L'EMPRUNT DE FONDS**

a)	<b>Montant cible minimal de fonds à emprunter</b>	1.500.000 €
	<b>Le nombre d'offres (publiques ou non) ayant déjà été conduites à leur terme par le porteur de projet ou le prestataire de services de financement participatif pour ce projet de financement participatif</b> Non applicable (aucune)	
b)	<b>Date limite pour atteindre le montant cible de fonds à emprunter</b>	<p>La date de clôture de l'offre est fixée au 16/10/2025 à 23h59, avec une extension possible jusqu'au 30/10/2025 à 23h59 si le seuil de réussite (1.500.000 €) est atteint le 16/10/2025 à 23h59 mais que le montant maximum (2.000.000 €) n'est pas atteint.</p> <p>Enfin, l'offre sera clôturée anticipativement si le montant maximal est atteint avant cette date.</p> <p>Dans la mesure où un ou plusieurs investisseurs annulerai(en)t leur souscription(s) après la date de clôture de l'offre, Ecco Nova se réserve le droit de rouvrir l'offre le temps de pallier ces éventuelles annulations.</p>

c)	<b>Informations sur les conséquences si le montant cible de fonds n'est pas emprunté avant la date limite</b>	Si le seuil de réussite n'est pas atteint le 16/10/2025 à 23h59, les fonds levés seront restitués aux investisseurs et le contrat obligataire sera annulé.  En cas d'annulation, si le montant d'investissement et les éventuels frais administratifs ont été payés par l'investisseur, l'investisseur sera intégralement remboursé de son capital des éventuels frais administratifs.
d)	<b>Montant maximal de l'offre, s'il est différent du montant cible de fonds visé au point a)</b>	2.000.000 €
e)	<b>Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif</b>	Non applicable.
f)	<b>Modification de la composition du capital ou des emprunts du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif</b>	Au 31/12/2024, la société EED déclare : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Que ses capitaux propres s'élèvent à -1.493.190 €.</li> <li>• Que son endettement s'élève à 7.593.047 € dont 7.296.859 € sont composés de dettes actionnaires et entreprises liées.</li> </ul> Au terme de la levée de fonds, l'endettement du porteur de projet augmentera d'un montant qui se situe entre 1.500.000 € et 2.000.000 €.

## PARTIE C – FACTEURS DE RISQUES

<b>Type 1</b>	<p><b>Risques liés au projet</b></p> <p>(i) Les risques inhérents au projet et susceptibles d'entraîner son échec peuvent concerner, sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Risques liés au refinancement</u> : risque de crédit lié à la capacité du porteur de projet à se refinancer et à respecter ses échéances.</li> <li>• <u>Risque de construction</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risque de retards dans la construction voire du non-achèvement de l'ouvrage.</li> <li>○ Risque que le raccordement réseau de distribution ou de transmission n'ai pas été réalisé.</li> <li>○ Risque d'augmentation des coûts de construction avec l'augmentation des prix des matières premières.</li> </ul> </li> <li>• <u>Risques de développement</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risque portant sur les autorisations délivrées à la société qui porte le projet et sur le foncier, sur les recours de tiers contre les autorisations délivrées.</li> <li>○ Risque de non-labellisation des projets, de non-coopération de la part de ses propriétaires.</li> </ul> </li> <li>• <u>Risque d'exploitation</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risque de mauvaise exploitation des centrales, de malfaçon ou de bris de machine entraînant une perte d'exploitation.</li> <li>○ Risque de mauvaise estimation du rendement.</li> <li>○ Risque technologique que le système ne fonctionne pas comme prévu, ou que la performance se dégrade plus rapidement que prévu.</li> <li>○ Risque crédit lié à la contrepartie du PPA (projet de Wierde).</li> <li>○ Risque lié à la volatilité du marché de l'énergie.</li> </ul> </li> <li>• <u>Risque de changement dans la réglementation applicable au secteur</u>, impliquant des réductions de subventions ou nouvelles taxes ayant un impact important sur les recettes du projet.</li> </ul> <p>(ii) Risques liés à la matérialisation de scénarios défavorables ayant des répercussions négatives</p> <p>(iii) Risques liés au progrès technologique de concurrents ou de produits concurrents</p> <p>(iv) Risques liés au porteur de projet</p>
<b>Type 2</b>	<p><b>Risques liés au secteur</b></p> <p>Les risques inhérents au secteur concerné peuvent, par exemple, résulter d'une modification du contexte macroéconomique, d'une baisse de la demande dans le secteur dans lequel le projet de financement participatif intervient et de dépendances à l'égard d'autres secteurs.</p> <p>Ces risques peuvent être causés, par exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ par un changement des circonstances macroéconomiques.</li> <li>○ une diminution de la demande dans le secteur dans lequel le projet de financement participatif opère.</li> <li>○ des dépendances à d'autres secteurs (voir risques de Type 1).</li> </ul> <p>En pratique ces risques peuvent se concrétiser ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risque d'augmentation des coûts de construction des centrales photovoltaïques: avec l'augmentation des prix des matières premières.</li> <li>○ Risque de baisse des prix de l'électricité entraînant une baisse des revenus pour les centrales.</li> </ul> <p>Risques liés au pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risque de changement de politique.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risque de catastrophe naturelle (tempêtes, inondations, sécheresses, ...) susceptibles de causer des dommages ou des perturbations au projet.</li> <li>○ Risque de situations climatique extrêmes pouvant impacter la rentabilité des parcs voire les détruire (tempêtes, incendies, etc.).</li> </ul>
<b>Type 3</b>	<p><b>Risques de défaut</b></p> <p>Le risque que le projet ou que le porteur de projet puisse faire l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, et autres événements concernant le projet ou le porteur de projet susceptibles d'entraîner la perte de leur investissement pour les investisseurs peuvent être causés par divers facteurs, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une (profonde) modification du contexte macro-économique ;</li> <li>• une mauvaise gestion ;</li> <li>• un manque d'expérience ;</li> <li>• de la fraude ;</li> <li>• l'inadéquation des financements par rapport à l'objectif commercial ;</li> <li>• une trésorerie insuffisante ;</li> </ul>
<b>Type 4</b>	<p><b>Risque de baisse, de retard ou d'absence de retour sur investissement</b></p> <p>Il existe un risque que le retour sur investissement soit plus faible que prévu, qu'il soit retardé ou que le projet fasse défaut sur le remboursement du capital emprunté ou le paiement des intérêts.</p>
<b>Type 5</b>	<p><b>Risque de défaillance de la plateforme</b></p> <p>Il existe un risque que la plateforme de financement participatif se retrouve dans l'incapacité temporaire ou permanente de fournir ses services.</p> <p>Pour chaque Levée de fonds, un compartiment est créé au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE. Chaque financement accordé à un Porteur de projets par ECCO NOVA FINANCE est dès lors logé dans un compartiment distinct au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE auquel correspondra un compte spécifiquement ouvert à cet effet et fera l'objet d'un traitement comptable adéquat, la comptabilité d'ECCO NOVA FINANCE étant tenue par compartiment. Cela signifie, notamment, que par dérogation aux articles 7 et 8 de la Loi hypothécaire du 16 décembre 1951, seuls les fonds logés dans le compartiment relatif au Porteur de projets seront affectés à l'exécution, par le Porteur de projets, de ses obligations envers les Investisseurs, à l'exception du reste du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE et, notamment, des autres compartiments.</p> <p>Le risque de perte totale ou partielle du capital est donc principalement lié à l'insolvabilité éventuelle du Porteur de projets auquel l'investisseur choisit de prêter son argent par l'intermédiaire d'ECCO NOVA FINANCE dans un compartiment spécifique.</p> <p>Il ne peut cependant pas être totalement exclu qu'ECCO NOVA FINANCE fasse elle-même défaut de ses obligations, en cas d'insolvabilité par exemple.</p>
<b>Type 6</b>	<p><b>Risque d'illiquidité de l'investissement</b></p> <p>Il existe un risque lié à l'absence d'un marché public liquide et aux limitations en matière de cession. Ecco Nova n'offre pas la possibilité de revendre son ou ses obligations.</p>
<b>Type 7</b>	<p><b>Autres risques</b></p> <p>Il existe des risques que, entre autres, le porteur de projet ne contrôle pas, tels que les risques politiques et réglementaires. Par ailleurs, les risques propres aux instruments de placement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt Bullet</li> <li>• Absence de diversification</li> <li>• faculté de remboursement anticipé</li> </ul>

**Vous trouverez en annexe le scoring de risque associé à cette offre**

**PARTIE D – INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE DE VALEURS MOBILIERES ET D'INSTRUMENTS ADMIS A DES FINS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF**

<b>a)</b>	<b>Montant total et types de valeurs mobilières proposés</b>	<p>Cette offre concerne l'émission d'obligations simples qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette et dont le montant total s'élève à 2.000.000 €.</p> <p><u>Rang et subordination des obligations émises :</u> Le remboursement de la créance résultant du présent prêt est prioritaire sur le remboursement des avances en compte courant d'associé du Porteur de projets ou toute autre forme de prêt des actionnaires du Porteur de projets. Par conséquent, ces avances et autres dettes ne pourront être</p>
-----------	--	--

		remboursées aux associés du Porteur de projets et actionnaires du Porteur de projets qu'une fois l'intégralité du prêt remboursée à ECCO NOVA FINANCE.
<b>b)</b>	<b>Prix de souscription</b>	La valeur nominale des obligations s'élève à 500 €. La valeur minimale de souscription est de 500 €. La valeur maximale de souscription est de 500.000 €.
<b>c)</b>	<b>Acceptation ou non des sursouscriptions et indication de la manière dont elles sont allouées</b>	Sursouscriptions non acceptées
<b>d)</b>	<b>Conditions de souscription et de paiement</b>	Les conditions de souscription sont détaillées à l'article 7.1 de nos <b>conditions générales d'utilisation</b> . Un résumé se trouve également dans notre <b>FAQ</b> (« Comment investir »).  Ensuite de la souscription, l'investisseur reçoit un courrier électronique de confirmation reprenant toutes les instructions nécessaires en vue d'effectuer le paiement du montant contractuellement prévu. Le paiement doit intervenir <u>endéans un délai de 14 jours calendrier</u> à dater de la souscription.
<b>e)</b>	<b>Conservation et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs</b>	Les obligations sont émises à la condition suspensive d'atteinte du seuil de réussite, à savoir 1.500.000 €. Ecco Nova ne fournit pas de service de conservation d'actifs.
<b>f)</b>	<b>Informations concernant la garantie ou la sûreté garantissant l'investissement (le cas échéant)</b>	
	<b>i) le garant ou le fournisseur de la sûreté est-il une personne morale ?</b>	La présente offre est assortie des sûretés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un nantissement de 100% des parts de la société Namur agri énergie (société belge du projet Wierde) détenues par ETHER ENERGY DEVELOPPEMENT</li> <li>• Un nantissement de 100% des parts de la société Sambre agri énergie (société belge du projet Soleilmont) détenues par ETHER ENERGY DEVELOPPEMENT.</li> <li>• La cession de créances actuelles et futures détenues par EED sur les sociétés Namur agri énergie et Sambre agri énergie à concurrence de 1.000.000 € pour un total de 2.000.000 €. Les montants respectifs s'élèvent à 1.347.719 € pour Namur agri énergie en date du 30/06/2025 et 1.134.110 € pour Sambre agri énergie en date du 03/09/2025.</li> </ul>
	<b>ii) Identité, forme juridique et les coordonnées du garant ou du fournisseur de la sûreté</b>	
	<b>iii) Nature de la garantie ou de la sûreté et conditions qui y sont attachées</b>	
<b>g)</b>	<b>Information concernant un engagement ferme de rachat des valeurs mobilières (le cas échéant)</b>	
	<b>Description de l'accord de rachat</b>	Non applicable
	<b>Délai de rachat</b>	Non applicable
<b>h)</b>	<b>Informations sur le taux d'intérêt et l'échéance</b>	
	<b>Taux d'intérêt nominal</b>	Le taux d'intérêt annuel brut s'élève à 7%.  Le remboursement du capital se fait à l'échéance du prêt (in fine) et les intérêts sont payés chaque année à terme échu.  En cas de retard de remboursement, le taux sera majoré de 5% sur la période de retard correspondant.  Le précompte mobilier s'applique sur les intérêts perçus pour les prêts réalisés par des personnes physiques dont la résidence fiscale est en Belgique.  Cette taxe qui s'élève actuellement à 30% est prélevée à la source et est libératoire. Cela signifie que l'investisseur ne doit pas la déclarer dans sa déclaration à l'impôt des personnes physiques
	<b>Date à partir de laquelle les intérêts deviennent exigibles</b>	01/11/2025
	<b>Dates d'exigibilité des paiements d'intérêts</b>	Cf. tableau de remboursement en annexe

<b>Date d'échéance (y compris les remboursements intermédiaires, le cas échéant)</b>	<p>Cf. tableau de remboursement en annexe</p> <p><u>Faculté de remboursement anticipé :</u> EED dispose de la faculté de rembourser totalement ou partiellement le prêt anticipativement. La mise en œuvre, par EED, de cette clause de remboursement anticipé engendrera le remboursement, par ECCO NOVA FINANCE, du même montant aux Investisseurs et ce, dès qu'ECCO NOVA FINANCE aura perçu du Porteur de projet le remboursement anticipé du prêt qu'elle lui a consenti.</p> <p>Le montant total du prêt et des éventuels intérêts ou la somme restant à payer en cas d'échéances déjà versées, sera exigible par anticipation, immédiatement, dans tous les cas prévus par la loi.</p>
<b>Rendement applicable</b>	<p>Le rendement brut annuel équivaut au taux d'intérêt nominal dans l'hypothèse du respect du tableau de remboursement contractuel en annexe.</p>

#### PARTIE E – INFORMATIONS SUR LES ENTITES AD HOC

<b>a) Une entité ad hoc s'interpose-t-elle entre le porteur de projet et l'investisseur ? Oui</b>	
<b>b) Coordonnées de l'entité ad hoc</b> Ecco Nova Finance, Société à Responsabilité Limitée (SRL), 4000 LIEGE, Boulevard Frère-Orban 35A, BE.0649.491.214.	

#### PARTIE F – DROITS DES INVESTISSEURS

<b>a) Principaux droits attachés aux valeurs mobilières</b>  Les obligations émises donnent droit au paiement des intérêts et au remboursement contractuels.	
<b>b) Restrictions auxquelles sont soumises les valeurs mobilières et restrictions sur le transfert des instruments</b> Néant	
<b>d) Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement</b>  Ecco Nova n'organise pas de sortie anticipée pour les investisseurs.	
<b>e) Pour les instruments de capitaux propres, répartition du capital et droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites)</b>  Non applicable.	

#### PARTIE G – INFORMATIONS CONCERNANT LES PRETS – NON APPLICABLE

#### PARTIE H – FRAIS INFORMATIONS ET RECOURS

<b>a) Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement, y compris les frais administratifs résultant de la vente d'instruments admis à des fins de financement participatif</b> Les seuls frais supportés par les Investisseurs et dus à ECCO NOVA sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais administratifs qui s'élèvent à 15 € TVAC. Cependant, ECCO NOVA se réserve le droit d'offrir ces frais pendant les premières 48h du lancement de la campagne.</li> <li>• Éventuellement, la quote-part de l'Investisseur dans les frais visés à l'article 9.5 de nos conditions générales d'utilisation en cas de défaillance du Porteur de projets et à la condition que l'Investisseur accepte de les prendre en charge.</li> </ul>	
<b>b) Où et comment obtenir gratuitement des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et l'entité ad hoc</b> <a href="https://www.econova.com/fr/projet/soleilmont">https://www.econova.com/fr/projet/soleilmont</a>	
<b>c) A qui et comment l'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif</b>  Une plainte peut être déposée via le formulaire disponible en ligne via: <a href="https://www.econova.com/fr/complain">https://www.econova.com/fr/complain</a>	

Chaque plainte est traitée avec le plus grand sérieux, et dans le respect de délais clairement établis. Chaque **plainte est vérifiée pour son admissibilité dans un délai de 10 jours ouvrables**, et nous nous efforçons de **résoudre tous les problèmes dans un délai de 3 à 20 jours ouvrables**. Toutes les données relatives à une plainte seront **conservées pour une durée maximale de 5 ans**.  
Le responsable de ce processus est Pierre-Yves PIRLOT, qui peut être contacté directement à [claim@econova.com](mailto:claim@econova.com).

**ANNEXES :**

- **Annexe I - Échéancier de remboursement indicatif**
- **Annexe II - Déclaration de la part des personnes responsables au titre de la fiche d'informations clés attestant que, à leur connaissance, les informations figurant dans la fiche d'informations clés sur l'investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée**
- **Annexe III - Scoring de risque associé à l'offre**

**ECHÉANCIER DE REMBOURSEMENT**

Montant emprunté	€ 1.000
Durée (années)	2
Taux	7,00%
Type de remboursement	Remboursement du capital in fine (bullet)

Échéance	Annuité	Intérêts	Capital remboursé	Solde restant dû
01/11/2025	€ 0,00			€ 1.000
01/11/2026	€ 70,00	€ 70,00	€ 0,00	€ 1.000,00
01/11/2027	€ 70,00	€ 70,00	€ 0,00	€ 1.000,00
TOTAL	€ 140,00	€ 140,00	€ 0,00	

**Déclaration de responsabilité**

Je soussigné, Olivier Aymard, atteste que, à ma connaissance, les informations figurant dans la fiche d'informations clés sur l'investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait en date du 11/09/2025 à VERSAILLES

Nom, Prénom

Olivier Aymard

Signature

*Olivier Aymard*

Olivier Aymard (Sep 11, 2025 16:37:15 GMT+2)

**SCORING DE RISQUE RELATIF A LA CAMPAGNE cSOLEILMONT ETABLI EN DATE DU 09/09/2025**
**INTRODUCTION**

Chez Ecco Nova, notre mission est de faciliter les investissements citoyens dans des projets durables et rentables. Pour ce faire, outre l'évaluation du caractère durable qui fait l'objet d'une méthodologie propre, nous nous appuyons sur un scoring de risque robuste et transparent qui permet d'évaluer le plus fidèlement possible le risque de défaut associé à chaque projet et qui assure que nos investisseurs sont pleinement informés avant de prendre des décisions d'investissement.

La méthodologie s'articule autour de plusieurs phases clés: une présélection rigoureuse de nos investment manager, une analyse approfondie suivie d'une évaluation selon un ensemble de critères diversifiés et pondérés par nos analystes, et enfin un processus décisionnel à travers notre comité d'investissement interne, éventuellement complété par des experts externes.



Notre approche allie des critères quantitatifs et qualitatifs pour fournir une évaluation du risque la plus complète possible.

Cette méthodologie est en conformité avec les exigences de la Autorité bancaire européenne (ABE) et est régulièrement revue en concertation entre les analystes et la direction dans un souci d'amélioration continue.

Notre méthode se veut précise, fiable, à jour et proportionnée à la taille, au type et à la maturité des prêts proposés ainsi qu'aux caractéristiques des projets et de leurs porteurs.

L'objectif de la méthode est d'évaluer la capacité du porteur de projet à faire face à ses obligations financières actuelles et futures.

Les documents et décisions relatifs au scoring de risque sont conservés au minimum 5 ans après le remboursement intégral du prêt octroyé.

**METHODOLOGIE**

Notre méthodologie s'appuie sur un modèle fondé sur le jugement, intégrant des techniques statistiques et des éléments discrétionnaires dans la prise de décision.

- ✓ Chaque critère d'évaluation se voit attribuer un score de 1 à 5 ;
- ✓ Un poids de 1 à 10 est attribué à chaque critère;
- ✓ Les critères sont classés par familles et un poids est attribué à chaque famille (excepté les familles relatives aux sûretés);
- ✓ Pour chaque famille, une moyenne pondérée des points est effectuée;
- ✓ Une moyenne pondérée des points des différentes familles (hormis les familles relatives aux sûretés) est effectuée pour obtenir un résultat entre 1 et 5 ;
- ✓ Le résultat obtenu est majoré sur base du score lié aux éventuelles sûretés.

Plus le résultat est élevé, plus le risque de défaut et de recouvrement sont bas.  
A chaque résultat correspond un niveau de risque allant de 1 à 5 (voir correspondances ci-dessous).



**Le score et le poids accordés à chaque critère et à chaque famille de critères sont subjectifs et propres à Ecco Nova.**  
Ils reflètent notre expertise et notre expérience en matière d'évaluation du risque.

**Il est important de souligner que bien que notre méthodologie de scoring de risque repose sur un cadre bien défini, le poids attribué à chaque critère d'évaluation est susceptible d'être ajusté au cas par cas à la discrétion du comité de crédit.**

**Dans pareille situation, le paramètre concerné fera l'objet d'un commentaire justificatif.**

Cette flexibilité est exercée dans l'objectif exclusif de mieux refléter le risque inhérent au projet en question. Cette approche permet à Ecco Nova de faire preuve de réactivité et d'adaptabilité face aux spécificités de chaque projet, assurant ainsi une évaluation plus précise et fiable.

L'évaluation du scoring de risque et le pricing qui en découle se base sur des informations suffisantes et à jour et s'effectue dans un délai ne dépassant pas les 3 mois précédents l'octroi du prêt.

**A. SOURCES D'INFORMATIONS**

Les données utilisées pour établir ce scoring proviennent de diverses sources clairement identifiées et datées, à savoir :

- Appréciation propre à Ecco Nova
- Données fournies par le porteur du projet (le "Management"), **dans ce cas, une appréciation est donnée par l'analyste sur la fiabilité de l'information**
- Données publiques
- Données comptables, auditées ou non\*
- Données issues de rapports d'expertise tiers indépendants
- Données issues de fournisseurs d'informations financières, comme CreditSafemodi
- taux

Lorsque les états financiers auditées ne sont pas disponibles pour les deux derniers exercices, nous l'évaluation de la situation financière du porteur de projet sur des documents établis par un conseiller fiscal, un comptable assermenté ou toute autre personne certifiée soumise à un système d'assurance qualité professionnel.

**B. CATEGORIES DE RISQUE**

Dans le cadre de notre évaluation, chaque projet est classé dans une catégorie de risque allant de 1 à 5 qui est directement lié à la probabilité estimée de défaut du projet. Voici comment ces niveaux se traduisent :

**CATEGORIE DE RISQUE 1 : PROBABILITÉ TRÈS FAIBLE DE DÉFAUT**

Les projets dans cette catégorie représentent le niveau de risque le plus bas et sont considérés comme très stables avec une excellente capacité de remboursement.

**CATEGORIE DE RISQUE 2 : PROBABILITÉ FAIBLE DE DÉFAUT**

Bien que ces projets comportent un risque légèrement plus élevé, ils demeurent largement fiables et possèdent de bonnes capacités financières.

**CATEGORIE DE RISQUE 3 : PROBABILITÉ MODÉRÉE DE DÉFAUT**

Ces projets présentent un niveau de risque intermédiaire. Bien qu'ils soient globalement solides, des fluctuations dans leur environnement interne ou externe pourraient influencer leur capacité de remboursement.

**CATEGORIE DE RISQUE 4 : PROBABILITÉ ÉLEVÉE DE DÉFAUT**


#### CATEGORIE DE RISQUE 4 : PROBABILITE ELEVEE DE DEFAUT

Les projets classés dans cette catégorie requièrent une attention particulière. Ils demeurent finançables mais sont associés à un niveau de risque plus élevé qui est compensé par un taux d'intérêt plus élevé.

#### CATEGORIE DE RISQUE 5 : EXCLUSION DU PROJET

Tout projet qui reçoit ce score est considéré comme trop risqué pour être financé via notre plateforme et est donc exclu de notre sélection.

### C. SCORING DE RISQUE ET CONDITIONS DE L'OFFRE (PRICING)

Les critères suivants

- Le montant prêté
- La durée du prêt
- La méthode d'amortissement du capital (amortissement constant, annuité constante ou remboursement in fine « bullet »)
- Les éventuelles garanties offertes
- L'ensemble des frais à la mise en place et à la gestion de l'opération de financement participatif, à travers leur impact sur la rentabilité et les cashflow du projet financé
- Le profil de risque du porteur de projet
- Les conditions de marché au moment de l'émission de l'offre et jusqu'à la maturité

influencent directement le scoring de risque et par conséquent le taux pratiqué.

La valeur actuelle nette et la stratégie du porteur de projet ne nous paraissent pas pertinentes et ne sont pas directement prises en compte dans notre méthode.

Plus le scoring risque est élevé, plus la probabilité de défaut et le taux offert sont élevés.

De plus, certains critères individuels, tels que le 'Loan to Value' ou la solvabilité, peuvent limiter le montant prêté.

A chaque niveau de risque correspond une fourchette de taux.

Cette fourchette de taux tient compte du taux sans risque auquel est ajoutée une prime de risque. Plus le scoring est élevé, plus la prime de risque et donc le taux résultant sont élevés.

Les fourchettes actuelles sont représentées ci-dessous.

Ces fourchettes sont régulièrement mises à jour et au minimum tous les 3 mois afin de tenir compte de l'évolution du taux sans risque et des conditions de marché.

Le taux exact appliqué est ensuite établi par le comité crédit de manière discrétionnaire en tenant compte de la fourchette de taux spécifique à la catégorie de risque et des conditions de marché.

Ce taux est majoré d'une indemnité de emploi lorsqu'un remboursement anticipé est autorisé. La faculté de remboursement anticipé est généralement offerte au porteur de projet au terme d'une période de 12 mois.

L'indemnité de emploi est le plus souvent dégressive avec le temps et est systématiquement précisée dans le titre de créance consultable préalablement à la souscription.

Enfin, les éléments ayant contribué à l'évaluation du risque crédit et des conditions de l'offre sont conservés pour une durée minimale de 5 ans après l'échéance de l'offre.

### D. MISE A JOUR DU SCORING DE RISQUE

Le scoring risque est établi préalablement au lancement d'une offre et est propre à une situation et un contexte et se repose sur certaines hypothèses découlant de ce contexte.

Cependant, ce contexte peut évoluer positivement ou négativement et le résultat du scoring de risque est susceptible d'être impacté.

Ecco Nova n'effectue pas de mise à jour régulière de son scoring mais sera amenée à le faire en cas de défaut effectif ou présumé.

### F. AUTRES POLITIQUES ET PROCEDURES

Nous veillons à ce que toutes les informations quantitatives fournies aux clients soient accompagnées d'un exposé qualitatif et d'autres informations supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour permettre aux clients de bien comprendre les informations quantitatives.

Ces informations quantitatives se trouvent dans la colonne « Informations quantitatives complémentaires et commentaires » du scoring de risque ci-après.

## EVALUATION DU SCORING DE RISQUE

Evaluation qualitative de l'entreprise et de son marché							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Expérience, connaissance et complémentarité de l'équipe managériale de l'entreprise	Élevée	Donnée publique			4	10	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Complémentarité et diversité de l'actionariat de l'entreprise	Élevée	Évaluation propre à Ecco Nova		Complémentarité entre Terr.A qui gère la finance et Ether Energy avec son expérience de terrain.	5	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Impact des conditions macroéconomiques de la juridiction où le projet se déroule	Faible	Évaluation propre à Ecco Nova		Forte exposition aux réglementations et conditions de marché.	2	6	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Exposition/Risque AML	Modéré	Évaluation propre à Ecco Nova			3	5	Cf. politique AML
Réputation de l'entreprise	Modérée	Évaluation propre à Ecco Nova			3	8	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit sur base d'outils tels que Trustpilot ou outils
Âge de la société ou âge de la société mère en cas de SPV	3	Donnée publique			2	5	Moins de 2 ans = exclusion ; entre 2 et 3 ans = 1 ; entre 3 et 4 ans = 2 ; entre 4 et 5 ans = 3 ; entre 5 et 6 ans = 4 ; + de
Parts de marché	Modéré	Évaluation propre à Ecco Nova		Pionnier et leader sur l'agrivoltaïsme belge	3	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Potentiel de croissance du marché anticipé	Modéré	Évaluation propre à Ecco Nova		Photovoltaïque fait face à un ralentissement.	3	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Niveau de concurrence du marché	Élevé	Évaluation propre à Ecco Nova			2	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Type de client et localisation géographique		Évaluation propre à Ecco Nova		EED, comme tout exploitant d'installation solaire, est aujourd'hui exposé aux aléas du marché (mécanismes de soutien réduits).	2	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
<b>SCORE TOTAL</b>					<b>3,06</b>		
Evaluation des performances financières passées de l'entreprise							
	Valeur (Année N-3/N-2/N-1/Moyenne)	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Chiffre d'affaires (consolidé)	NA	Situation comptable	31/12/2022	Entreprise de développement solaire dont aucun projet n'a encore été vendu. Elle a donc encaissé beaucoup de capex.	0	5	Exclusion en-dessous de 500k€ ; Entre 500 et 1.000k€ = 1 ; entre 1.000k€ et 2.500k€ = 2 ; entre 2.500 et 4.000k€ = 3 ; entre 4.000k€ et 6.000k€ = 4 ; +6.000k€ = 5 (basé sur la moyenne des 3 dernières années)
	426.541 €		31/12/2023				
	425.885 €		31/12/2024				
	426.213 €						
Ratio de solvabilité ((niveau de fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours)/ total du bilan) -	NA	Situation comptable	31/12/2022	L'actionnaire Terr.A a fait un prêt convertible à EED de 6.000.000 EUR en anticipation des premières années en pertes dues à la nature des activités de EED.	5	7	Exclusion en-dessous de 5% ; de 5 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
	146,0%		31/12/2023				
	85,2%		31/12/2024				
	115,6%						
Marge brute (Marge brute / Chiffre d'affaires)	NA	Situation comptable	31/12/2022	Entreprise de développement solaire dont aucun projet n'a encore été vendu. Elle a donc encaissé beaucoup de capex.	1	10	Jusqu'à 10% = 1 ; 10 à 20% = 2 ; 20% à 30% = 3 ; 30% à 50% = 4 ; +50% = 5
	-287,4%		31/12/2023				
	-615,7%		31/12/2024				
	-451,6%						
Rentabilité de l'actif (bénéfice de l'exercice / total de l'actif)	NA	Situation comptable	31/12/2022	Entreprise de développement solaire dont aucun projet n'a encore été vendu. Elle a donc encaissé beaucoup de capex.	0	5	Si négatif = 0 ; 0 à 5% = 1 ; 5 à 8% = 2 ; 8 à 10% = 3 ; 10 à 15 = 4 ; +15% = 5
	-21,6%		31/12/2023				
	-49,6%		31/12/2024				
	-35,6%						
Liquidité (actifs circulants / dettes à moins d'un an hors comptes courants associés)	NA	Situation comptable	31/12/2022	Les dettes sont principalement LT (dette convertible actionnaire) et des comptes courants ce qui, en perspective des niveaux d'actifs circulants, donne une haute liquidité.	5	5	Jusqu'à 1 = 1 ; 1 à 1,2 = 2 ; 1,2 à 1,5 = 3 ; 1,5 à 1,8 = 4 ; +1,8 = 5
	970,6%		31/12/2023				
	1402,2%		31/12/2024				
	1186,4%						
<b>SCORE TOTAL</b>					<b>2,19</b>		
Evaluation des projections financières de l'entreprise, basée sur des hypothèses solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Taux de fonds propres post opération(s) de financement en cours (fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours / Total du passif projeté)	55,6%	Situation comptable	31/12/2024		5	10	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres* (FP) / FP* + quasi FP post opération(s) de financement en cours *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	69,3%	Situation comptable	31/12/2024		5	5	0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
<b>SCORE TOTAL</b>					<b>5,00</b>		

Evaluation du projet financé, basée sur des hypothèses solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Type de projet financé	Photovoltaïque	Évaluation propre à Ecco Nova		Deux projets financés d'agrivoltaïsme	4	10	Immobilier = 4 ; Photovoltaïque = 4 ; Grand éolien = 4 ; Hydroélectricité = 4 ; Cogénération gaz = 4 ; Cogénération biomasse = 3 ; Bio-méthanisation = 2
Niveau de développement du projet		Évaluation propre à Ecco Nova		L'un est opérationnel (Wierde) et l'autre en construction (Soleilmont).	4	10	Promotion: Avec permis = 3 ; Sans permis = 0 Rénovation: Avec permis/ Sans permis nécessaire = 5 ; Sans permis (si nécessaire) = 3
Complexité du montage juridico-financier	Simple	Évaluation propre à Ecco Nova			3	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Taux de fonds propres post opération(s) de financement en cours (fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours / Budget total du projet)	0,0%	Évaluation propre à Ecco Nova		ENF prêt à EED dans le cadre d'un refinancement de FP dans Wierde et dans Soleilmont. Cet apport permet de financer le développement de projets futurs pour EED.	1	10	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres* (FP) / FP* + quasi FP post opération(s) de financement en cours *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	NA						0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
Marge brute prévisionnelle sur base de la valeur estimée ou Taux interne de rentabilité		Management		Wierde 8,85% et Soleilmont 7,65% IRR project.	3	10	0 à 3% = Exclusion ; 3,1 à 5% = 1 ; 5,1 à 7% = 2 ; 7,1 à 9% = 3 ; 9,1 à 11% = 4 ; +11% = 5
Ratio Loan-to-Value	NA						0 à 60% = 5 ; 60 à 70% = 4 ; 70 à 75% = 3 ; 75 à 80% = 2 ; +80% = 1
Ratio loan-to-cost	NA						0 à 80% = 5 ; 80 à 90% = 4 ; 90 à 95% = 3 ; 95 à 100% = 2 ; +100% = 1
Taux de couverture de dette (DSCR) min.	NA						0 à 110% = Exclusion ; 111 à 115% = 1 ; 116 à 120% = 2 ; 121 à 125% = 3 ; 126 à 140% = 4 ; +140% = 5
Taux de couverture du besoin de financement	NA						
Niveau de commercialisation	NA						0 à 20% = 1 ; 20 à 25% = 2 ; 26 à 35% = 3 ; 36 à 45% = 4 ; +45% = 5
Ecco Score	NA						Excellent = 5 ; Très bon = 4 ; Bon = 3 ; Satisfaisant = 2 ; insuffisant = 1
Autres forces ou faiblesses non reprises ci-dessus							
<b>SCORE TOTAL</b>	<b>3,00</b>						
<b>Caractéristiques du prêt</b>							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Utilisation des fonds	Refinancement et construction	Évaluation propre à Ecco Nova			3	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Type de remboursement	Bullet	Évaluation propre à Ecco Nova			2	3	Amortissement constant du capital = 5 ; Annuités constantes = 4 ; Remboursement du capital in fine = 2
Durée du prêt	24	Évaluation propre à Ecco Nova			5	5	0 à 24 mois = 5 ; 25 à 48 mois = 4 ; 49 à 72 mois = 3 ; 73 à 96 mois = 2 ; +97 mois = 1
<b>SCORE TOTAL</b>	<b>3,64</b>						
<b>Appréciation de la garantie sur le capital - Non applicable</b>							
<b>Evaluation de la robustesse du garant - Non applicable</b>							

Evaluation de la valeur de la sûreté éventuelle							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Type de sûreté		Évaluation propre à Ecco Nova		Nantissement des parts des SPV de projet Wierde et Soleilmont.	2	5	Hypothèque en rang 1 = 5 ; Hypothèque en rang 2 = 3 ; Autre: Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Ratio loan to value de l'actif donné en garantie	78,3%	Évaluation propre à Ecco Nova		Valeur de l'actif sur base des cash flow à venir actualisés.	3	10	Exclusion au-dessus de 100%. 90 à 100% = 1 ; 85 à 90% = 2 ; 75 à 85% = 3 ; 60 à 75% = 4 ; -60% = 5
Liquidité de l'actif donné en garantie	Faible	Évaluation propre à Ecco Nova			2	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Volatilité de la valeur de l'actif donné en garantie	Faible	Évaluation propre à Ecco Nova			3	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
<b>SCORE TOTAL</b>	<b>2,60</b>						

Synthèse des critères d'évaluation			
	Score	Poids	Commentaires
Score qualitatif de l'entreprise et son marché	3,06	5	
Score des performances financières passées de l'entreprise	2,19	5	le poids est adapté selon l'approche (project finance ou corporate finance)
Score des projections financières futures de l'entreprise	5,00	3	le poids est adapté selon l'approche (project finance ou corporate finance)
Score du projet	3,00	10	le poids est adapté selon que le projet est logé dans un SPV.
Score des caractéristiques du prêt	3,64	2	
Score de robustesse de la garantie sur le capital (le cas échéant)	0,00	BONUS	
Score de la robustesse du garant	0,00	BONUS	
Score de la valeur de la garantie	2,60	BONUS	
<b>SCORE GRAND TOTAL</b>	<b>3,40</b>		

<b>Catégorie de risque</b>	<b>3</b>
----------------------------	----------

Catégorisation du risque et correspondance des taux (dernière mise à jour le 30/04/2025)	
CATEGORIE 1	Score total supérieur à 4 => <b>taux inférieur ou égal à 5%</b>
CATEGORIE 2	Score total compris entre 3,5 et 4 => <b>taux compris entre 5% et 7%</b>
CATEGORIE 3	Score total compris entre 3 et 3,5 => <b>taux compris entre 7% et 9%</b>
CATEGORIE 4	Score total compris entre 2,5 et 3 => <b>taux supérieur ou égal à 9%</b>
CATEGORIE 5	Score total inférieur à 2,5 (PROJET NON ADMIS PAR ECCO NOVA)